



Lettre d'informations d'AYN

Juillet 2018

- Agenda participatif -

28 juil.	Comité PLU – Sortie de terrain	08h00	Départ mairie
16 août	Comité PLU	20h30	Mairie
21 août	Conseil Municipal	20h30	Mairie
Août	Conseil Communautaire		
05 sept.	Comité PLU + Réunion technique	18h30	Mairie
14 sept.	Présentation du projet de Commune Nouvelle Ayn-Dullin	19h00	Salle des fêtes
19 sept.	Comité PLU	20h30	Mairie

- Agenda des manifestations -

12 et 15 sept.	Animation « Premières pages » autour du livre <i>Chat noir, chat blanc</i>	11h00	Salle des fêtes
28 sept.	Film « Semences du futur » + débat	19h00	Maison du Lac
29 sept.	Journée agriculture et alimentation	À partir de 10h00	Cabane de Bel-Air

Cette lettre d'infos présente les manifestations connues au jour de sa sortie.

On recrute !

Deux postes sont à pouvoir au 1^{er} septembre :

- agent technique communal
- agent technique entretien et cantine

Renseignements et candidatures sur ayn.fr et en mairie.

- Décisions du Conseil Municipal -

Séance du 24 mai 2018

- Taxe d'aménagement : exonération de 50 % des surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable
- Subvention de 600 € au Comité des Fêtes pour les animations 2018
- Subvention de 70 € au Collège de l'Épine pour la participation d'une jeune d'Ayn à une course d'aviron
- Adhésion au service de médiation du Centre de Gestion 73

Séance du 28 juin 2018

- Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du nouveau PLU
- Modification des modalités de versement de la subvention au Quatuor Bé-la
- Attribution du marché de restauration scolaire à l'entreprise Vacavant

- Création d'un poste d'agent-e technique communal-e pour le remplacement de l'employé actuel partant en disponibilité
- Création d'un poste d'agent-e technique entretien et cantine en prévision de la rentrée 2018
- Validation du programme de coupes en forêt communale présenté par l'ONF pour l'année 2019
- Validation du devis de l'entreprise FASE pour la réfection des façades de la cure, des bâtiments annexes et du mur d'enceinte pour un montant TTC de 43 947,60 €
- Attribution d'une compensation financière de 420 € à une habitante pour l'hébergement d'un volontaire en service civique

N.B. Les éléments présentés ci-dessus ne sauraient rendre-compte intégralement des délibérations du Conseil Municipal. Les personnes intéressées se reporteront utilement aux comptes-rendus de séances affichés en mairie et disponibles sur ayn.fr.

- Numérotation des immeubles -

Dans le cadre des nouvelles adresses, la pose des numéros des bâtiments a débuté ce mois, et se poursuivra jusqu'à fin août.

Comme indiqué dans la lettre d'infos spéciale de mars 2018, les numéros ne sont posés que sur les boîtes aux lettres qui respectent les critères imposés par La Poste, à savoir

- être d'un des deux formats normalisés (cf. lettre d'infos de mars)

- être placée en bordure de voirie publique, visible et accessible

Le numéro est nécessairement placé côté voie. Si la façade est chargée (plaques, étiquettes, etc.), il est possible de tourner la boîte pour que le numéro soit posé sur le flanc.

ATTENTION. Si le numéro ne peut pas être posé, vous risquez de ne plus recevoir votre courrier à partir de septembre. Il vous appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires.

- Projet de Commune Nouvelle -

Lors de deux rencontres au choix (mardi 3 juillet à 20h30 Dullin et vendredi 6 juillet à 20h00 à Ayn), des informations sur les Communes Nouvelles ont été présentées à l'assemblée.

Ces rencontres s'inscrivaient dans le cadre du travail du groupe de réflexion Ayn/Dullin quant à une éventuelle fusion des deux Communes.

Comme il a été rappelé lors de ces deux rendez-vous, aucune décision n'était prise, et la présentation s'est attachée à donner des éléments de compréhension de l'outil réglementaire qu'est la création d'une Commune Nouvelle, au regard de la loi RCT du 16 décembre 2010, et de l'amendement Pélissard du 16 mars 2015.

Cette présentation était effectuée par les services d'AGATE (Agence Alpine des Territoires), association d'aide et d'expertise auprès des collectivités.



Le diaporama projeté lors des rencontres est disponible sur ayn.fr. Il est à noter que les éléments présentés sont incomplets, en l'absence des commentaires qui les accompagnaient lors des présentations. En particulier, les éléments financiers et le calendrier sont des éléments théoriques, dans l'hypothèse où une fusion des Communes d'Ayn et Dullin dans une Commune Nouvelle serait actée.

Vous pouvez rencontrer les élus lors des permanences du samedi matin pour discuter du projet, et faire valoir les points d'attention à prendre en compte lors de la rédaction de la charte de fusion potentielle, qui sera présentée le 14 septembre.

Les délibérations de fusion, si le processus allait jusque là, n'interviendraient qu'après ce nouvel échange avec l'Assemblée Communale.



Agriculture, circuits courts

Objectifs 2.1, 4.1, 4.2, 5.1 et 5.2

Il est des questions tellement prégnantes qu'il leur arrive de grattouiller plusieurs esprits en même temps. L'avenir de l'agriculture locale et le développement des circuits courts sont de celles-là.

C'est ainsi qu'en prêtant le terrain qu'elle exploite à Bel-Air pour l'installation d'une cabane du festival du même nom,

Nathalie MONTFALCON a eu l'idée d'une opération de sensibilisation.

Alors, fruit de la rencontre de ces dynamiques, une journée d'échanges sur l'agriculture et l'alimentation est en cours d'organisation pour le 29 septembre.

Plus de détails page 6 et sur ayn.fr.

- Travaux -

Alors que 2018 est déjà à moitié écoulée, faisons un point sur l'avancement des principaux chantiers de l'année.

À noter que certaines subventions demandées n'ont pas encore reçu de réponse, et n'apparaissent donc pas dans le tableau suivant.

Chantier	Coût H.T.	T.V.A. récupérable	Subventions	Reste à charge	Réalisation
Sécurité routière au Bard	11 599 €	2 320 €	5 181 €	6 418 €	Réalisé en mai
Alarme incendie mairie-école	2 213 €	443 €	Non éligible	2 213 €	Réalisé en mai
Mise aux normes élec. Cuisine salle des fêtes	695 €	139 €	Non éligible	695 €	Réalisé en mai
Nommage des voies	4 817 €	963 €	2 539 €	2 278 €	En cours
Réfection du clocher	89 900 €	17 980 €	49 086 €	40 815 €	Septembre
Réfection de chaussée VC1	30 907 €	6 181 €			Réalisé en juillet
Améliorations de chaussée	6 080 €	1 216 €	8 032 €	33 210 €	Été-automne
Fossés, pluvial, etc.	4 255 €	851 €			Été-automne
Rampe d'accès mairie-école	57 456 €	11 491 €	31 371 €	26 085 €	Septembre
Façades cure, buvette, mur sud	36 623 €	7 325 €	Dossier en cours	36 623 €	Septembre
Remplacement bacs à fleurs	2 034 €	407 €	Dossier en cours	2 034 €	Réalisé en juin
TOTAL	244 545 €	48 909 €	96 209 €	148 337 €	

- Le jardin'âge, ou comment adapter son jardin à ses besoins -

Que vais-je planter ? Comment agencer mes plantations ? Comment m'adapter à la nature ? Comment protéger mon jardin ?

Comme souvent à la campagne, Brigitte PICHON a son propre jardin et en récolte chaque année les délicieux bénéfices tout en essayant de s'adapter au rythme de la nature afin de ne pas abîmer la terre. En effet, la culture d'un jardin n'est maintenant plus une nécessité mais reste un gain assuré de plaisir (et d'argent !). Le nombre de livres et de magazines apportant des solutions simples ne cesse de croître et c'est pourtant

toujours aussi difficile de perturber ses propres petites habitudes ! Suivre le calendrier lunaire, par exemple, qui définit le meilleur moment pour planter, récolter ou protéger n'est pas si facile : Brigitte avoue ne pas toujours le respecter elle-même mais seulement y faire appel quand elle remarque un décalage. Osciller entre méthodes à l'ancienne et nouvelles techniques semble être le grand dilemme du jardinier (mais pas que !), et pourtant il existe quelques astuces pratiquées par Brigitte dont voici le recensement.





Entretien du sol

«Trois ans que je ne bêche plus!» Contrairement à ce que l'on pense, retourner le sol doit se faire dans une certaine mesure et plutôt rarement. L'utilisation de la «Grelinette» par exemple, permet de respecter l'écosystème présent tout en aérant le sol. Les déchets végétaux prélevés après la cueillette peuvent tout à fait rester là où ils seraient tombés naturellement afin d'alimenter le sol au fur et à mesure de la saison.

Organisation des cultures

Associer certaines cultures prend vraiment un sens à partir du moment où l'on conçoit que les plantes aussi fonctionnent en symbiose. Par exemple, planter des capucines à proximité des choux attirera et détournera les chenilles de vos autres plants, et ce beau mélange de fleurs, fruits, racines et arbres ne fera que rajouter en couleur et en beauté à votre jardin !

Arrosage

La récupération d'eau de pluie reste sans aucun doute l'option la plus écolo et économe. Brigitte vous dirait que l'arrosage n'est nécessaire qu'au début du développement de la plante, car en effet, si la plante s'habitue à un arrosage régulier, ses racines n'iront pas chercher l'eau plus bas et au premier pic de chaleur le plant séchera. Un bon paillis permet en outre de garder la terre fraîche sans apporter d'eau supplémentaire.

Les astuces de Brigitte

- Ajuster son jardin à sa consommation, il ne faut pas que ça devienne une corvée
- Utiliser des produits du quotidien plutôt que ceux vendus dans le commerce : Maïzena et bière contre les limaces, marc de café ou savon noir contre les pucerons
- Système dit des lasagnes, où l'on place du carton (sans encre) au sol, puis du paillage ou du bois raméal fragmenté (BRF), trouvable auprès des entreprises d'élagage afin de conserver l'humidité
- Tailler les arbustes de petits fruits juste après la cueillette, de manière à laisser passer le soleil au centre de la plante
- Aligner des cagettes à l'envers sur les lignes de semis afin de conserver l'humidité et de protéger le sol des oiseaux



Au milieu de ses 120 m² de jardin, Brigitte n'est jamais surchargée de travail, c'est toute une organisation planifiée au printemps qui se met en marche avec les premières pousses. «Économiser ma peine et l'eau» illustre bien le fonctionnement de cette jardinière hors pair ! Partager son jardin avec ses voisins ne semble pas être une idée dérangeante pour cette dame qui laisse un bout de jardin à sa voisine. « Garder contact avec les plus jeunes » est une évidence pour elle, l'échange est le meilleur moyen d'apprendre et d'évoluer avec son temps tout en restant proche de cette terre qui nous apporte tant : 120 bocal par an pour Brigitte, et c'est sans compter la confiture !

- La cabane est en place -

Début juin, les jeunes architectes montpelliérains se sont évertués à construire leur structure, appelée *Adsum Alibi*, « *Je suis ici, Ailleurs* », en quelques jours seulement aux Côtes Bel-Air, sur les hauteurs du village. Logés au bivouac de Bel-Air, la fine équipe a rempli avec succès son objectif de créer un espace ludique tout en jouant sur les lumières et les différents points de vue du lieu. Toute en hauteur, la cabane « *scinde le ciel par sa flèche saillante, appelant alors à l'intrigue* ».



Les autres cabanes présentes sur les communes de Nances, Novalaise, Saint Alban-de-Montbel, Gerbaix et Attignat-Oncin, sont maintenant en place, puisque le vernissage en présence des architectes a eu lieu le dimanche 1^{er} juillet à la Maison du lac, chaque équipe a reçu son prix et a pu exposer son projet. Désormais, il ne reste plus qu'à les faire vivre !

Un tour des cabanes s'impose, et pour cela, de nombreuses manifestations sont organisées tout l'été sur les différents sites.

Pour la cabane d'Ayn, si vous avez manqué « le monde des abeilles » le 18 juillet, séance de rattrapage le 29 septembre pour une journée d'échanges autour de l'agriculture et des producteurs locaux avec

- le matin : échanges autour de l'agriculture de nos régions
- à midi : repas partagé tiré du sac
- l'après-midi : table ronde autour de l'alimentation sur nos territoires

Cette journée thématique verra son prologue se jouer la veille au soir, vendredi 28, à 19h00 à la Maison du Lac, avec la projection du documentaire « Semences du futur », suivi d'un débat animé par Gérard BOIRON, paysan retraité et consultant pour le Conseil des Droits de l'Homme à l'ONU.

Tous les renseignements sur le Festival des Cabanes et les animations sont disponibles auprès de l'Office de Tourisme

- 04 76 31 63 16
- www.pays-lac-aiguebelette.com

- Bien vivre ensemble -

Ça y est, l'été est là, et bien là ! Et avec lui les envies de profiter du paysage, de faire des photos, etc., bien compréhensibles tant notre cadre de vie est superbe.

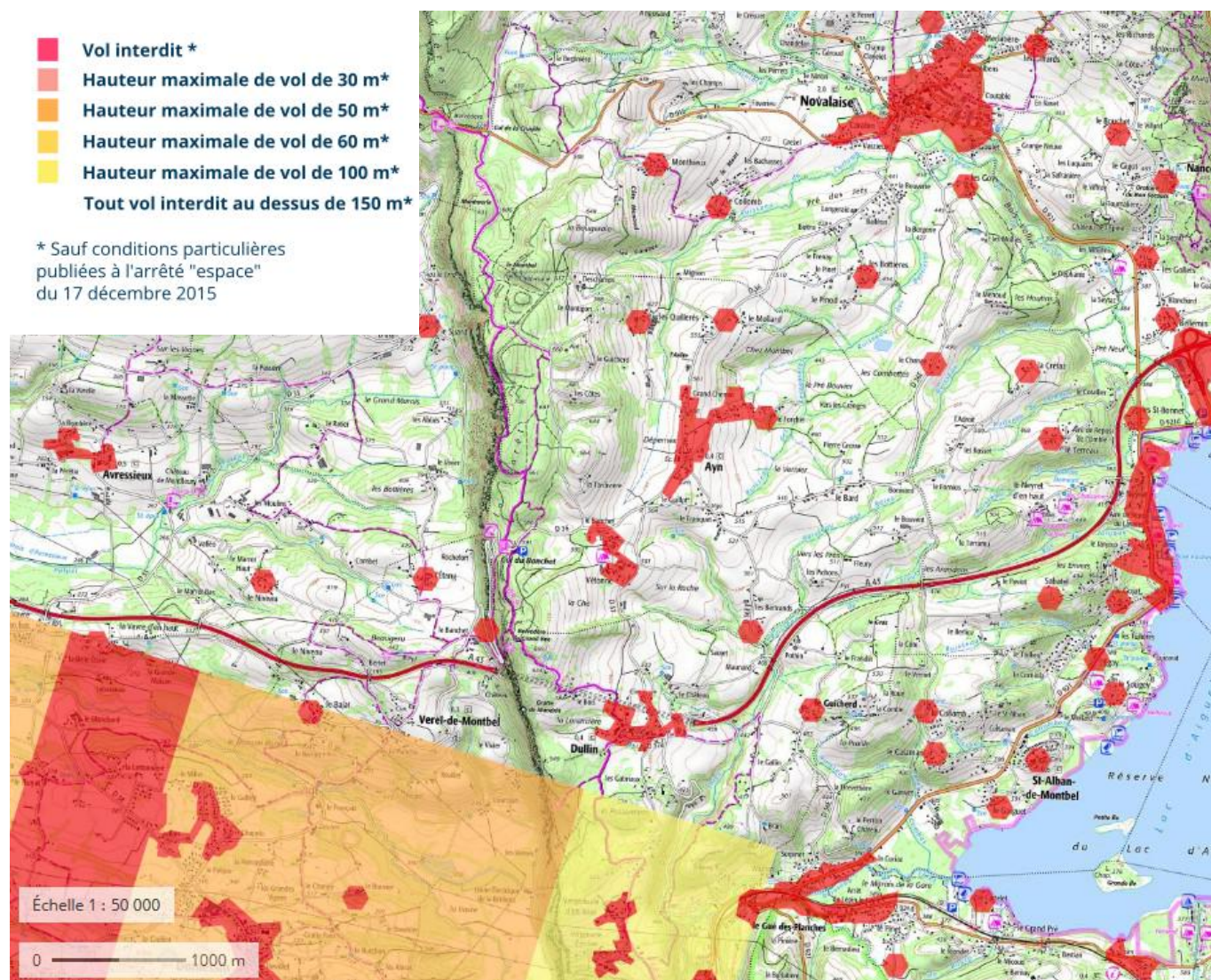
Or, depuis quelques années, l'accès aux aéronefs télépilotés, ou drones dans le langage courant, s'est démocratisé. Prix en baisse, résolution photographique en hausse, maniabilité améliorée, les drones permettent aujourd'hui de faire de magnifiques photos aériennes sans quitter le plancher des vaches.

Liens utiles :

- <https://www.federation-francaise-drone.com>
- <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir>

Cependant, les arrêtés interministériels du 17 décembre 2015 dit « arrêté espace » et du 30 mars 2017 fixent les conditions d'usage. Ils précisent notamment les hauteurs de vol ainsi que les zones interdites de survol.

La réglementation complète est consultable sur le site de la Fédération Française de Drone. La carte des zones à restriction est consultable sur le géoportail.



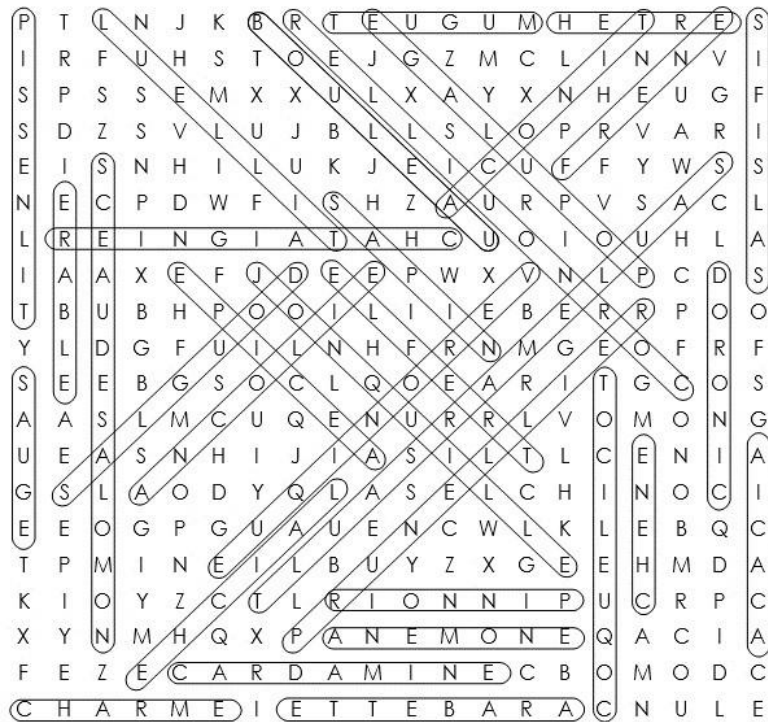
Extrait de la carte « Restrictions pour drones de loisir » sur le géoportail

- Connaissez-vous Ayn ? -

Cet été, le Chef-Lieu se reflète dans les eaux du lac. Mais, à cette distance, le reflet n'est pas très juste ! Saurez-vous retrouver les 10 différences ?



Solution des mots mêlés de mai



Un jeu, une recette, une anecdote à partager sur Ayn ? animation@ayn.fr

- Remerciements -

Un grand merci à la famille BAUDRY et au lycée St-Ambroise de Chambéry, qui ont fait don respectivement d'un et de deux ordinateurs. Ils ont permis de renouveler le poste de travail de la directrice de l'école,

d'équiper la bibliothèque et d'aménager un poste de travail pour les volontaires en service civique.

Tél 09 62 58 75 66

secretariat@ayn.fr

ayn.fr

Secrétariat ouvert lundi de 9h00 à 12h00, jeudi de 13h00 à 17h00, samedi de 10h00 à 12h00

Permanence des élu·e·s le samedi de 10h00 à 12h00, et sur rendez-vous

Bibliothèque ouverte mercredi de 9h00 à 11h00 et samedi de 10h00 à 12h00

Bibliothèque

- voir affichage sur la porte de la salle des fêtes

Mercredi 9h-11h Samedi 10h-12h

Attention
Horaires
d'été

Secrétariat de mairie ouvert

- en juillet : jusqu'au jeudi 19
- en août : à partir du jeudi 16

La permanence des élu·e·s est assurée.